

20201117_DL_03

**OBJET : Adoption du
règlement Intérieur**

Date de convocation :
20 octobre 2020

Date de séance :
17 novembre 2020

Date d'affichage :
4 décembre 2020

Membres en exercice : 46

Membres présents : 26

Membres votants : 38

*Séance en présentiel et
visioconférence*

*Règles de fonctionnement selon
ordonnance du 1^{er} avril 2020 et
article 6 de la loi n°2020-1379
du 14 novembre 2020*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le

ID : 080-258004365-20201117-201117_DEL3-DE

L'an deux mille vingt, le dix-sept novembre à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe VARLET, Président.

Etaient présents : BEUFILS Christian, BEAUMONT Joël, BLOCKLET Patrick, BLONDELLE Jean-Marie, BODIOU Thierry, DE MONCLIN Arnaud, DECLE Paul-Éric, DEFRANCE Hervé, DELETRE Margaux, DELFOSSE Jean-Philippe, FRION Fabrice, GEST Alain, LEBRUN Christian, LECOMTE Frédéric, LEFEBVRE Julien, LEMAIRE Anna-Maria, MASSET Jacques, PARSIS Laurent, PAYEN Jean-Dominique, PENAUD Guy, POUPART Patricia, ROY Mathilde, SAINTYVES Bruno, THUEUX Jacky, TRABOUILLET Romuald.

Secrétaire de séance : Laurent PARSIS

Pouvoirs : Jean GORRIEZ à Laurent PARSIS
Christophe VASSENT à Frédéric LECOMTE
Philippe MAROTTE à Joël BEAUMONT
Bénédicte THIEBAUT à Hervé DEFRANCE
Marc FOUCAULT à Margaux DELETRE
François DEBEUGNY à Philippe VARLET
Laurent JACQUES à Bruno SAINTYVES
Denis DEMARCY à Guy PENAUD
Jean-Luc WALIGORA à Jean-Philippe DELFOSSE
Olivier JARDE à Mathilde ROY
François DURIEUX à Julien LEFEBVRE
Mario DONA à Fabrice FRION

Les membres du Comité syndical sont invités à se prononcer sur le projet de règlement intérieur du syndicat mixte qui détermine notamment les conditions de fonctionnement de ses instances et des modalités de gouvernance.

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Considérant que l'établissement doit se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant son installation ;

Considérant que le conseil syndical de Somme Numérique a été installé le 5 octobre 2020 ;

DECIDE

D'adopter le règlement intérieur de l'établissement tel qu'il figure en annexe à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 04/12/2020

Reçu en préfecture le 04/12/2020

Affiché le



ID : 080-258004365-20201117-201117_DEL3-DE